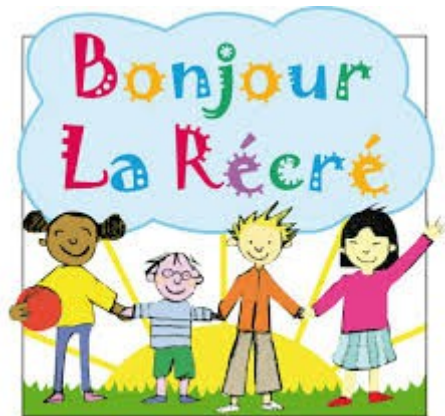


1 SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 2020



PROJET PEDAGOGIQUE

Directrice : Pauline Renaudin / Les animatrices : Katel Richardeau, Kim Pineau, Valérie Durand.

SOMMAIRE

I/ PRESENTATION GEOGRAPHIQUE.....	P.3
II/ PRESENTATION GENERALE.....	P.3
III/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	P.4
IV/ FONCTIONNEMENT GENERAL.....	P.4
a/ les journées types	
b/ fonctionnement de l'équipe	
c/ le rôle de chacun	
V/ LA REGLEMENTATION.....	P.7

I/ Présentation géographique.

L'accueil de loisirs sans hébergement est situé sur la commune de Beaumont-Louestault, au nord du département d'Indre et Loire (37).

Beaumont-Louestault est une commune nouvelle depuis le 1er janvier 2017 dont Jean- Paul Robert en est le Maire.

Cette commune fait partie de la communauté de commune Gatine Choisille Pays de Racan.

Ce village est en pleine expansion avec beaucoup de nouvelles familles suite à la construction de plusieurs logements individuels et collectifs. Au dernier recensement (2017) le nombre d'habitant est de 1684.

II/ Présentation générale

La structure

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est situé dans les locaux de l'école publique communale au 2 rue des Près 37360 Beaumont-Louestault.

La mairie met a disposition deux salles d'activité, la salle de sieste, le restaurant scolaire, ainsi que les espaces extérieurs.

A proximité de l'école se situe le stade de football et la salle des fêtes.

L'ALSH est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports (DDCSJS).

Le centre de loisirs peut recevoir 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans.

L'organisme

L'ALSH est organisé par l'association des parents d'élèves de l'école communale nommée « Bonjour la récré » suite à une délégation de service publique de la communauté de communes Gatine Choisille Pays de Racan.

L'association « Bonjour la récré » à un bureau composé de 9 personnes dont:

- Emilie SERVANT et Rachid ROUDI ,présidente et vice président.
- Anne Sophie DAUTREIX et Stéphane AUBINEAU, secrétaire et vice secrétaire.
- Carine Marlier et Vanessa BROUARD, trésorière et vice trésorière.

L'équipe d'animation

Directrice : Pauline Renaudin BPJEPS Loisirs Tous Publics

Animatrices : Katel Richardeau titulaire CAP Petite enfance

Kim Pineau sans diplôme dans l'animation

Valérie Durand : titulaire du BAFA

III/ Les objectifs pédagogiques

Les objectifs du projet pédagogique sont en lien avec les objectifs du projet éducatif rédigé par l'association Bonjour la récré.

Les objectifs généraux :

- Permettre aux enfants d'avoir un espace d'échange et de participation active à la vie collective.
- Prendre en compte les besoins et le rythme de chacun.

Les objectifs opérationnels :

Permettre aux enfants d'avoir un espace d'échange et de participation active à la vie collective.

- Mettre en place des conseils d'enfants
- Mettre en place des projets d'animations en concertation avec les enfants
- Permettre aux enfants d'avoir un rôle décisionnaire dans la vie collective.

Prendre en compte les besoins et le rythme de chacun.

- Mettre en place des activités permettant à l'enfant de se repérer dans le temps et dans l'espace
- Mettre en place des rituels sur les temps de transitions.

Les projets d'animations seront retranscrits sur un document papier, ce qui permet de pouvoir évaluer celui-ci lorsqu'il prend fin et de garder une trace écrite des projets proposés.

IV/ Fonctionnement générale.

A/ La journée type.

La journée type sert de trame de référence, en dehors des temps d'accueil, les autres moments de la journée peuvent changer suivant le rythme et les besoins du groupe.

Les moins de 6 ans

7h30-9h	Accueil des enfants et de leurs familles. <i>(arrivée échelonnée des enfants et des animatrices, c'est un temps où les enfants sont en autonomie, mais cela ne doit pas empêcher les anim' de jouer avec eux et de leur proposer des activités type jeux de société, construction...)</i>
9h-9h30	Passage aux toilettes, lavage des mains et présentation de la journée
9h30-10h	Jeux collectifs
10h-10h45	Activités projet
10h45-11h30	Jeux en autonomie et ou collectifs
11h30-11h45	Passage aux toilettes et lavage des mains

11h45-13h	Repas
13h-15h30	Sieste (passage aux toilettes et lavage de mains au préalable) Les enfants se réveilleront à leur rythme et pourront rejoindre les autres enfants. Pour ceux qui ne dorment pas un temps calme leur sera proposé
15h30-16h	Jeux et ou poursuite du projet
16h-16h15	Passage aux toilettes et lavages des mains
16h15-16h45	Goûter
16h45-17h	Bilan de journée
17h-18h30	Départ échelonné des enfants et des animatrices. <i>(arrivée échelonnée des enfants et des animatrices, c'est un temps où les enfants sont en autonomie, mais cela ne doit pas empêcher les anim' de jouer avec eux et de leur proposer des activités type jeux de société, construction...)</i>

Pour les plus de 6 ans.

7h30-9h	Accueil des enfants et de leurs familles. <i>(arrivée échelonnée des enfants et des animatrices, c'est un temps où les enfants sont en autonomie, mais cela ne doit pas empêcher les anim' de jouer avec eux et de leur proposer des activités type jeux de société, construction...)</i>
9h-10h	Concertation pour prévoir la journée
10h-11h30	Mise en place des projets + rangement
11h30- 12h15	Jeux
12h15-13h30	Repas
13h30-14h15	Temps calme
14h15-16h	Jeux et ou poursuite du projet
16h-16h30	Goûter
16h30-17h	Bilan de journée et proposition pour le mercredi suivant
17h-18h30	Accueil des enfants et de leurs familles. <i>(arrivée échelonnée des enfants et des animatrices, c'est un temps où les enfants sont en autonomie, mais cela ne doit pas empêcher les anim' de jouer avec eux et de leur proposer des activités type jeux de société, construction...)</i>

La sieste est principalement proposée aux petites et moyennes sections de maternelles, mais n'importe quel enfant qui en fait la demande sera autorisé à aller au dortoir pour dormir. Les enfants de grandes sections déjeunent et font le temps calme avec les primaires.

Les temps de présentation de la journée sont des temps pour les petits et les grands où ils peuvent proposer les activités ou jeux qu'ils aimeraient faire.

Les temps de bilan sont fait pour avoir le ressenti sur les jeux, les activités proposés, le repas et le goûter et aussi permettre de savoir le niveau de satisfaction des enfants. Ce temps permet également aux animatrices de faire un temps de régulation sur la journée.

Les journées doivent être ritualisés afin de repérer les enfants ce qui les rassurent.

B/Le fonctionnement de l'équipe

L'équipe d'animation arrive et part de manière échelonné.
Un binôme fait 7h30 / 17h30 et l'autre fait 8h30 / 18h30

C/Le rôle de chacun

La directrice doit :

- Garantir la sécurité physique et morale de son équipe et des enfants qu'elle accueille.
- Mettre en place un projet pédagogique en lien avec les objectifs du projet éducatif de l'organisme.
- Mettre en place des projets d'animations en lien avec le projet pédagogique.
- Respecter les budgets alloués, recevoir et enregistrer les inscriptions, et faire le suivi des factures.
- Se rendre disponible pour les enfants et leurs familles.

Les animatrices doivent :

- Accueillir les enfants et les familles lorsqu'ils arrivent et lorsqu'ils repartent.
- Mettre en place des projets d'animations en lien avec le projet pédagogique
- Être garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants

Les enfants doivent

- Se laver les mains en arrivant et en quittant la structure
- Les enfants ont le choix de participer ou non aux projets proposés
- Prévenir un adulte responsable lorsqu'ils partent
- Respecter les consignes mises en place
- Les enfants sont présents pour jouer, s'amuser et participer à la vie collective de la structure.

Les familles doivent :

- Inscrire leurs enfants suivant leur besoin
- Fournir les documents nécessaires (copie des vaccins, dossier d'inscription, attestation d'assurance, fiche sanitaire).
- Informer lorsque l'enfant sera absent et fournir un certificat médical si l'enfant est malade.
- Toutes absences injustifiées seront facturées.

V/ Réglementation

Pour les enfants de moins de 6 ans :

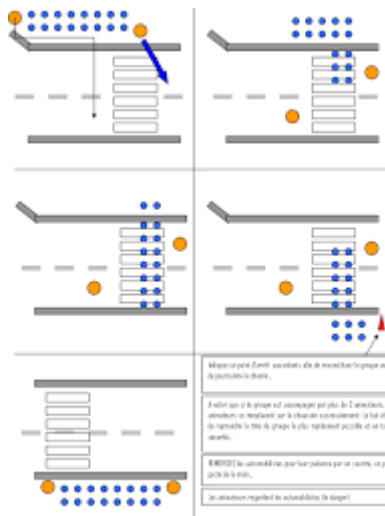
le taux d'encadrement est de 1 animatrice pour 8 enfants

Pour les enfants de plus de 6 ans :

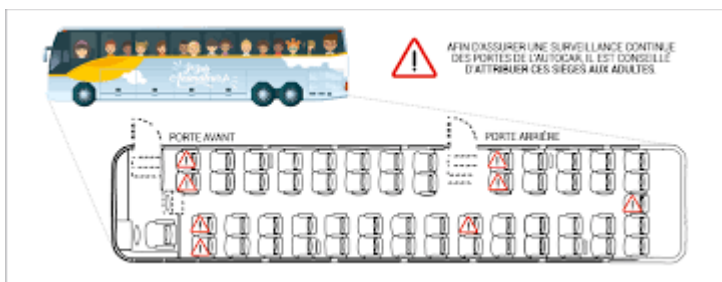
le taux d'encadrement est de 1 animatrice pour 12 enfants

A pied :

Chaque déplacement en dehors de la structure se fait au minimum à 2 animateurs. Un se met à l'arrière du rang et l'autre devant.



En bus :



La panneau attention indique les places sont à proscrire pour les enfants, et recommandés pour les adultes.

La consommation de drogue est interdite par la loi.

Il est interdit d' être en état d'ébriété sur les temps de travail.

Les animateurs ont 20 min de pause dans leur journée, elles peuvent être découpées sur le temps de travail. Il est demandé de prendre cette pause sur le temps calme, les temps d'accueil, ou sur des temps où les enfants jouent en autonomie.

Il faut que la collègue soit informé du départ en pause et que cela ne gêne pas le bon fonctionnement de la structure.